

# Société Trapluvitte & Convaille

## Mécanismes et Appareils industriels

68 avenue Bonaparte

Meudon (Seine)

Meudon, le 17 - 03- 1901 ;

Monsieur,

Nous accusons par la présente réception de votre récent envoi de documentation, et nous vous en remercions.

Nous vous assurons que tous les projets qui nous sont envoyés sont minutieusement examinés par nos ingénieurs.

Cependant, notre Bureau d'Etudes, après examen soigneux de votre projet, nous a informé qu'il n'était pas intéressé par votre demande de Brevet concernant :

- Engrenage à demultiplication pour grue de chantier

- Cause : d'après nos essais, le système proposé ne pourrait soulever avec fiabilité les charges que vous annoncez, mettant les ouvriers en danger.

Nous en sommes sincèrement désolés et vous prions de croire, cher Monsieur, à notre considération pour vos travaux.

Notre refus d'aujourd'hui ne laisse en rien presumer d'un éventuel examen d'une autre de vos inventions.

En effet, nous restons à votre disposition et ne manquerons pas d'examiner avec la plus grande minutie et la plus grande bienveillance vos prochains envois...

*p.* Le Bureau d'Etudes,

# Société Trapluvitte & Convaille

## Mécanismes et Appareils industriels

68 avenue Bonaparte

Meudon (Seine)

Meudon, le 23 - 07- 1900 ;

Monsieur,

Nous accusons par la présente réception de votre récent envoi de documentation, et nous vous en remercions.

Nous vous assurons que tous les projets qui nous sont envoyés sont minutieusement examinés par nos ingénieurs.

Cependant, notre Bureau d'Etudes, après examen soigneux de votre projet, nous a informé qu'il n'était pas intéressé par votre demande de Brevet concernant :

- Reveil-matin allume-bougie automatique.

- Cause : un appareil semblable a déjà été inventé et fabriqué par M. Robert Houdin, horloger rue Vivienne, déposé et enregistré au Bulletin des Lois n° 550 sous le n° 7229 le 13 novembre 1837 sous le nom de Reveil-briquet, "destiné à procurer de la lumière en reveillant".

Ne voulant pas nous exposer à un procès en contrefaçon de la part des ayants-droit, nous nous voyons contraints de refuser votre appareil.

Notre refus d'aujourd'hui ne laisse en rien presumer d'un éventuel examen d'une autre de vos inventions.

En effet, nous restons à votre disposition et ne manquerons pas d'examiner avec la plus grande minutie et la plus grande bienveillance vos prochains envois...

*p.* Le Bureau d'Etudes,